



## SOMMAIRE

	Page
L'Assemblée générale, vous connaissez ?	1
Les effets prévisibles des lois 102 et 198	2
Référendum des 17, 18 et 19 novembre	3
Les échos du Conseil syndical	3
Questionnaire sur la restructuration	3
Comité d'aide	4

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, VOUS CONNAISSEZ ?

Le Syndicat des professeurs et professeures de l'université Laval a pour mandat de négocier, entre autres obligations, les conditions de travail de ses membres, les procédures d'engagement et de promotion et les régimes de prévoyance collective. Au SPUL, il y a divers comités qui oeuvrent à l'application de la convention collective, à la protection des droits de ses membres mais aussi à la qualité de l'enseignement et de la recherche. Le SPUL est le porte-parole des professeurs et professeures auprès de l'Administration, des associations étudiantes et des représentants du monde politique. Notons finalement que le SPUL gère un budget de fonctionnement de près d'un million \$ et des avoirs de près de 3 millions \$, à partir des cotisations de ses membres.

Le Comité exécutif doit rendre compte de son administration, en assemblée générale, au moins une fois par année. Selon les statuts, cette Assemblée est souveraine. Ce n'est pas une réunion d'actionnaires mais la réunion de la Constituante du Syndicat. C'est tout dire de l'importance des points discutés (la vie

syndicale) et du niveau décisionnel (suprême). Le quorum d'une telle Assemblée est fixé, par les statuts, à 10% des membres en règle, soit 138. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est reportée à une date ultérieure et les membres présents constituent le quorum. De façon régulière, habituelle et répétitive, l'Assemblée ne réussit jamais à atteindre le quorum. Cette année ne fut pas exceptionnelle. Une mince quarantaine (sur un total de 1380) de professeurs et professeures ont reçu, discuté et approuvé les actions, les décisions et la gestion de leur Conseil et de leur Comité exécutif. À chacun et chacune de tirer ses conclusions. Sans doute différeront-elles de celles qu'en ont tirées ceux et celles qui ont assisté à l'Assemblée générale.

La quarantaine de membres présents a adopté les prévisions budgétaires 1993-1994 (c'est-à-dire, comment seront dépensées vos cotisations), ont donné leur aval aux actions menées en votre nom depuis novembre 1992, ont reçu le rapport du comité des statuts qui propose des modifications relatives au quorum et au fonds de réserve, et ont discuté des projets de fusion d'unités et de révision des critères de promotion mis de l'avant par l'Administration de l'Université. Il a également été question d'un projet d'aménagement des locaux du Syndicat dans le nouveau Pavillon des Services à la collectivité.

Si vous avez des commentaires, questions, remarques, critiques à formuler pourquoi attendre l'an prochain ? Parlez-en à votre délégué/e du Conseil syndical.

Roger de la Garde

## **LES EFFETS PRÉVISIBLES EN MILIEU UNIVERSITAIRE DES LOIS 102 ET 198**

Votées en juin 1993, les Lois 102 et 198 constituent une attaque majeure contre les employé/e/s des secteurs public et parapublic. La Loi 102 gèle les salaires, prolonge les conventions collectives et impose une réduction de 1% de la masse salariale et des avantages sociaux. Quant à la Loi 198, elle oblige ou contraint à une diminution importante des effectifs d'ici cinq ans: 20% des cadres et 12% des autres personnels.

Nous avons dénoncé ces lois. La première, parce qu'elle suspend la négociation sur des aspects majeurs des conventions collectives, la seconde, parce qu'elle pourrait déboucher sur le démantèlement de pans entiers de services actuellement offerts par des organismes publics, ce qui aurait probablement pour conséquence de déplacer ces derniers vers l'entreprise privée.

En milieu universitaire, ces deux lois auront vraisemblablement des effets désastreux. Le gel des salaires ne facilitera pas la poursuite des objectifs académiques dans un univers où la compétition est élevée. Des personnes détenant un PhD vont y penser deux fois avant de s'engager dans une carrière universitaire. D'autres, déjà à l'embauche, se laisseront tenter par des offres ou, tout simplement, chercheront à combler leurs pertes financières par des commandites ou des activités analogues. Il en découlera, dans la plupart des secteurs professionnels et académiques, des diminutions prévisibles dans la qualité des services offerts, ce que les administrateurs et administratrices chercheront à contrer par le déploiement de mesures d'attraction et de rétention, voire de contrôle.

Déjà, ces phénomènes existaient avant la Loi 102. Son entrée en vigueur devrait les accentuer et même leur fournir une caution inédite. De son côté, la Loi 198 renforcera ces phénomènes dans la mesure où elle invite les administrateurs et administratrices à réaliser les mêmes activités avec moins de personnel et les oblige à chercher des revenus complémentaires en développant des activités diverses à cette fin. Le développement de ces activités produira un effet de dévalorisation des activités associées à

la recherche académique et à la formation des futures générations.

Il y a plus. Dans la Loi 198, si les universités ont échappé à son application aveugle, les administrations doivent cependant faire rapport annuellement devant une commission parlementaire qui fera des recommandations aux ministères responsables de la distribution des fonds gouvernementaux aux universités. Ces derniers ont déjà avisé les universités qu'elles devraient viser l'atteinte des grands paramètres identifiés dans cette loi. Ainsi contraintes, les universités se retrouvent objectivement dans une position où elles se sentiront individuellement en constante menace de coupures. Dit crûment, une telle situation offre au gouvernement tout l'espace nécessaire pour exercer une pression indue sur elles.

Les administrations, dans ce contexte, n'ont qu'une alternative. Ou bien, elles s'associent à un mouvement de protestation et s'embarquent dans une lutte ardue, ou bien elles essaient de gérer dans ce climat de coupures, transposant celui-ci dans le milieu qu'elles gouvernent. Plusieurs indices nous incitent à penser qu'elles ont privilégié la deuxième approche, ce qui a déjà eu pour effet de mettre tout le monde sur le qui-vive dans la mesure où les gestes qu'elles ont annoncés auront des conséquences sur le climat de travail, la qualité de la formation et l'accessibilité à l'université.

Tout cela augure mal. À notre avis, la conjugaison de ces deux lois annonce le déploiement d'une vision comptable du milieu universitaire avec, en arrière plan, l'essor de discours qui opposeront de plus en plus les divers groupes qui devraient coordonner leurs efforts afin d'atteindre les objectifs prioritaires de l'université, soit la création et la transmission de connaissances. Si cette vision s'enracine, nous assisterons au renforcement du droit de gérance au détriment d'une approche qui viserait à rechercher avec les professeur/e/s et les étudiants et étudiantes, des avenues susceptibles d'assurer une plus grande indépendance et un plus grand respect de ce qui se fait en milieu universitaire.

### **LE COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUL**

Claude Bariteau	James Pottier
Michel Beauchamp	Nicole Rousseau
Clermont Dupuis	Josiane Hamers

## RÉFÉRENDUM DES 17, 18 ET 19 NOVEMBRE 1993 SUR LES CHANGEMENTS AUX STATUTS DU SPUL

Le référendum s'est tenu selon les statuts du Syndicat des professeurs et professeures de l'université Laval. Il a permis à 123 personnes de se prononcer sur la question de changements aux statuts du SPUL.

Les résultats du vote au référendum se lisent ainsi :

123 personnes ont voté;  
118 sont en accord  
4 sont en désaccord  
1 vote est nul.

Les changements aux statuts sont donc adoptés à la majorité des voix exprimées.

Claude Roberge,  
Président du référendum.

Jean Turgeon,  
Témoin.

### LES ÉCHOS DU CONSEIL

La réunion du Conseil syndical du 22 octobre a mis en évidence un climat d'inquiétude qui affecte la majorité des professeur/e/s et dont la cause est le projet de restructuration administrative et financière de l'Administration. L'impression qui prévaut est une mise en route à pleine vapeur d'un ensemble de mesures qui, prises une à une et appliquées avec discernement, seraient justifiées par un contexte de restrictions budgétaires. Mais force est de constater, à l'exemple des pressions exercées sur plusieurs professeur/e/s de l'unité d'Économie appliquée à la gestion, que pareille hâte ne doit pas faire l'économie d'un plan d'ensemble. D'où une résolution quasi unanime du Conseil syndical qui a demandé un moratoire sur tout projet de restructuration. Devant les fausses économies qu'apporterait un chambardement général dans les structures actuelles, sans parler des alourdissements de tâches qui l'accompagneraient, il y a lieu de s'alarmer et de susciter un débat sur la précipitation que manifeste l'administration à épouser les soucis et l'imprévision du Gouvernement.

Du nouveau sur la transférabilité du régime de retraite. Avec la nouvelle entente de transfert négociée par le Comité des avantages sociaux (CAS), s'élargit pour les professeur/e/s la possibilité de mobilité sans perdre de substantiels montants sur leur régime de retraite. Jacques Faille (actuariat) pourra vous en révéler les détails, si vous envisagez une telle bifurcation dans votre carrière.

À propos du rapport financier 1992-93. Le budget du SPUL a atteint le million par année et la suspension de cotisation de ses membres au début 1993 a eu l'effet d'un revenu net négatif, ce qui sera corrigé dès le prochain budget. Le rapport financier offre une nouvelle présentation du patrimoine du SPUL et l'on trouve maintenant des informations sur les immobilisations séparément des dépenses courantes. Le fond de réserve est aussi comptabilisé à part.

Pierre-Charles Morin

### QUESTIONNAIRE SUR LA RESTRUCTURATION

L'état de vos connaissances syndicales devrait s'être amélioré suffisamment pour que nous abordions maintenant un sujet beaucoup plus ardu et obscur, qui fera appel à votre sens de l'observation et à vos propensions intuitives ; celles-ci ont été quelque peu mises à l'épreuve par les rumeurs et la multiplication des réunions d'information pleines de sollicitude à l'endroit des professeur/e/s, qui se sont multipliées sous le vocable de consultation depuis un mois. Il nous paraît donc opportun de vérifier votre état d'éveil sur la question. Voici quelques dictons et affirmations, inspirées par l'actualité lavalloise, sur lesquels nous voudrions enregistrer vos réactions, si vous croyez toujours que la restructuration vous concerne ou que cette sollicitude dont vous êtes l'objet depuis quelques semaines n'annonce pas tout simplement l'arrivée du temps des fêtes.

Cette année, le Père Noël veut apporter plein de beaux cadeaux en un seul colis : la restructuration.

Le Père Noël devient un personnage inquiétant avec ses stratégies entrecroisées.

La poche du Père Noël laisse tomber bien des rumeurs : serait-elle percée ?

Les rumeurs ne sont pas toujours sans fondement, même si elles chevauchent le vent.

Le vent du Nord souffle sur le campus, avec son cortège de coupures et de postes gelés.

Au centre des turbulences et des rumeurs se trouve l'oeil du silence professoral.

Les lutins du Père Noël vont avoir une augmentation cette année : dans leurs tâches de travail.

Le dévouement et la placidité des lutins sont légendaires.

Les lutins sont travailleurs mais n'aiment pas être bousculés par les turbulences.

La poche du Père Noël a rétréci au lavage sous l'effet du savon Johnson.

Les soucis budgétaires accablent le Père Noël et le font rêver de restructuration.

Le Père Noël devrait prendre le temps de consulter (vraiment) ses lutins au lieu de leur imposer ses mauvais rêves.

Les rênes du Père Noël ne doivent pas paniquer : le traîneau ne peut aller dans toutes les directions à la fois.

Les gels risquent à la longue de glacer l'igloo du Père Noël.

L'inconfort et l'inquiétude des lutins ne les rendent pas plus productifs.

Un moratoire permettrait une consultation productive et des économies qui ne coûteraient pas cher.

À tirer si fort sur les rennes (ou les rênes), le Père Noël va entraîner le traîneau dans les turbulences, et perdre ses étrennes.

Finalement, une restructuration implantée à toute vapeur, c'est pas un cadeau !

Chaque proposition peut devenir le point de départ d'un conte de Noël, que vous pouvez

enjoliver ou noircir à votre gré. Vous pouvez enregistrer vos réactions selon le code suivant :

1. je suis métaphoriquement agacé/e par le potentiel de vérité de cette affirmation
2. ça me dérange mais je suis difficile à mobilier : attendons voir
3. je suis déjà résigné/e
4. il ne faut jamais écouter les rumeurs ou les dictons
5. je crois à la restructuration, à ses pompes et à ses oeuvres.

Joyeux Noël !

Syndicalement vôtre,

Pierre-Charles Morin

### **SERVICE SPÉCIAL D'AIDE**

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahy et Pierrette Lévesque.

**JOYEUX NOËL**

**JOYEUX NOËL**

**JOYEUX NOËL**

**JOYEUX NOËL**

**JOYEUX NOËL**

